Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 026-200091718-20250328-DCS_2025_005-AR

Délibération n°2025-005

Date de convocation : 14/03/2025

Membres en exercice : 33

Présents : 22

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 10/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 22
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (6) : ARGENSON Jonathan, BEYNEIX Céline, BISCARRAT Louis, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier, REYNIER DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (5) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (6) : CHAMBON Claude, DAYRE Thierry, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 8
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (6) : ANDRES Valérie donne pouvoir à ARGENSON Jonathan, BOUYER Michel donne pouvoir à MARQUOT Xavier, GALMARD Marie Thérèse donne pouvoir à BEYNEIX Céline, GELEDAN Marc donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, ESPINOSA Jean-Antoine donne pouvoir à REYNIER DUVAL Christophe, RICOU Florian donne pouvoir à BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick donne pouvoir à VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0) :
Communauté de communes du Diois (1) : MOLERUS Christian donne pouvoir à M. Lionel TARDY,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 3
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (0) :
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : CHAREYRE Laurent, GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (1) : BAUDIN Pascal,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : CROZET Pascal

2025-005 : FINANCES : OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 026-200091718-20250328-DCS_2025_005-AR

Sur proposition du bureau syndical en date du 14 mars 2025 ;

VU les statuts du syndicat et notamment les articles 9, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5 ;

VU la délibération n°2025-001 du 28 février 2025 relative à l'adoption du débat d'orientation budgétaire 2025 ;

VU la délibération n°2025-004 adoptant le budget primitif de l'année 2025 ;

Pour l'exercice 2025, le montant total des participations financières de chaque Communauté de Communes au titre de la **compétence GEMAPI** est proposé à hauteur de **1 001 035.00 €**, réparti comme suit :

SMEA	DEPENSES PAR EPCI						
PARTICIPATION FINANCIERE	charges de structures	GEMA	PI	Bénéfice Local GEMA	Bénéfice Local PI	Intervention Exceptionelle	Structure + GEMA + PI
EPCI	75% Population / 25% base imposition EPCI	75% Population / 25% Berges	75% Population / 25% Digues	80% EPCI bénéficiaire / 20% SMEA - clé GEMA - 75% Population / 25% Digues	80% EPCI bénéficiaire / 20% SMEA - clé PI - 75% Population / 25% Digues	100% EPCI concerné	Participation par EPCI
POP (84)	221 696,25 €	78 219,29 €	7 774,52 €	0,00 €	176 471,23 €	0,00 €	**484 161,29 €**
CCAOP (84)	107 690,74 €	40 032,94 €	3 099,32 €	0,00 €	9 755,47 €	1 035,00 €	**161 613,46 €**
CCVV (84)	17 053,15 €	11 153,55 €	599,75 €	0,00 €	1 887,78 €	0,00 €	**30 694,23 €**
CCDSP (26)	16 523,72 €	5 746,81 €	346,84 €	0,00 €	1 091,73 €	0,00 €	**23 709,10 €**
CCBDP (26)	121 641,31 €	71 397,77 €	4 552,91 €	0,00 €	73 850,84 €	0,00 €	**271 442,83 €**
CCD (26)	6 218,46 €	3 499,39 €	207,07 €	0,00 €	651,77 €	0,00 €	**10 576,68 €**
CCSB (05)	9 176,37 €	8 850,27 €	219,59 €	0,00 €	691,18 €	0,00 €	**18 937,41 €**
TOTAL	**500 000,00 €**	**218 900,00 €**	**16 800,00 €**	**0,00 €**	**264 400,00 €**	**1 035,00 €**	**1 001 135,00 €**

Il convient que le comité délibère.

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les participations financières des Communautés des Communes au titre de la **compétence GEMAPI** pour l'exercice budgétaire 2025 pour un montant total de **1 001 135.00 €** réparti selon le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Pascal CROZET

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES